



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

01/04/14

Dossier complet le :

01/04/14

N° d'enregistrement :

F08214P0771

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement en forêt communale de Fourneaux soumise au régime forestier.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Française du Tunnel Routier du Fréjus

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier Simonnet - Directeur Général

RCS / SIRET

9 6 2 5 0 4 0 4 9 0 0 0 4 1

Forme juridique

Société Anonyme d'Économie

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet :

N° de rubrique et sous-rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 51 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares	Défrichement concernant la forêt communale de Fourneaux sur une superficie de 2,6 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une superficie totale de 2,6 ha de milieux boisés en forêt communale de Fourneaux (constitués de reboisements d'épicéas et de boisements mixtes).

4.2 Objectifs du projet :

L'objectif du défrichement est de permettre la réalisation du projet de reconstruction du viaduc du Charmaix, qui consiste en :

- La construction d'un nouveau viaduc, nécessaire pour des raisons de sécurité ;
- La déconstruction du viaduc existant ;
- La construction d'une piste franchissant le ruisseau du Charmaix,
- Le rétablissement de la voirie existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet :

4.3.1 dans sa phase de réalisation :

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches en période hivernale pour éviter toute incidence sur les espèces protégées qui viendraient nicher sur le site (avifaune notamment) : entre janvier et avril 2016 selon les conditions météorologiques. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par la RD216.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation :

Pas de phase exploitation concernant le défrichement. La phase exploitation concernera le viaduc du Charmaix.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de reconstruction du viaduc du Charmaix est soumis aux procédures suivantes (procédures en cours) :

- Étude d'impact et dossier DUP ;
- Dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ;
- Dossier de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Fourneaux ;
- Dossier Police de l'Eau ;
- Dossier de demande de dérogation exceptionnelle de destruction et/ou de déplacement d'espèces animales et végétales protégées.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du massif Superficie défrichée	133,47 ha dont 7,81 ha non boisés 2,6 ha soit 2% de la superficie boisée du massif

4.6 Localisation du projet :

Adresse et commune(s) d'implantation:	Coordonnées géographiques ¹	
	Long. 6°39'05"	Lat 45°11'15"
Sur la commune de Fourneaux (73 500) en Savoie.	<i>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</i>	
	Point de départ :	Long. _° _' _" _ Lat. _° _' _" _
	Point d'arrivée :	Long. _° _' _" _ Lat. _° _' _" _
	<i>Communes traversées :</i>	

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est nécessaire et fonctionnellement lié à la réalisation du projet de reconstruction du Viaduc de Charmaix.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols :

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Milieu boisé composé de reboisement d'épicéas et de boisements mixtes sans intérêt communautaire. La Forêt communale de Fourneaux est affectée principalement à la protection contre les risques naturels et à la production de bois d'œuvre résineux et de bois de chauffage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation du Sol (POS) de la commune de Fourneaux approuvé le 04/10/1996, modifié le 28/08/2007

Règlement applicable à la zone à défricher :

- zone ND : zone correspondant soit à des sites de qualité qu'il convient de protéger intégralement, soit à des zones soumises à des risques naturels ;
- Zone UFz : zone correspondant à des secteurs exposés à des risques naturels dans lesquels les projets d'aménagement pourront être soumis à l'avis des services compétents en matière de prévention.

Par ailleurs, le projet n'est pas concerné par un Espace Boisé Classé.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de la zone de montagne des Alpes du Nord. Il est localisé en vallée de la Maurienne à 1 000 m d'altitude environ, en rive gauche de l'Arc.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale), ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire optimale d'adhésion du Parc National de la Vanoise se situe à 500 m au Nord, de l'autre côté de la vallée de l'Arc. Le cœur du Parc National de la Vanoise se situe à plus de 4 km au Nord.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Savoie a été arrêté le 21 décembre 2010.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR mouvement de terrain et inondation approuvé 15/12/2011.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage en eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Mont Thabor à environ 5 km au Sud. Le site inscrit le plus proche est la montagne de Chavière et lac blanc à environ 10 km au Nord.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont : <ul style="list-style-type: none"> - « Landes, prairies et habitats rocheux du Massif du Mont Thabor (SIC) » à environ 5 km au Sud ; - « Formations forestières herbacées des Alpes internes (ZSC) » à environ 4 km au Nord – Est ; - « Massif de la Vanoise (ZSC et ZPS) » à environ 4 km au Nord.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effet d'emprise limité sur des habitats favorables aux espèces protégées (oiseaux notamment), au vue de la surface à défricher et de la surface d'habitats forestiers. Pas d'impact direct sur des habitats d'intérêt communautaire Effet d'emprise potentiel sur des espèces floristiques protégées Dérangement ponctuel et temporaire sur la faune (bruit, vibrations..). Pas d'impacts, au vu des superficies défrichées et du contexte (reconstruction du viaduc) sur les continuités écologiques.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement de 2 ha de milieux boisés composés de reboisement d'épicéas et de boisements mixtes sans intérêt communautaire.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fourneaux est concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels (décembre 2011) La nature des risques pris en compte est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Mouvements de terrain ; • Crues torrentielles du Charmaix. Le défrichement est inscrit au sein des périmètres définis par le PPRn mouvement de terrain et crues torrentielles du Charmaix. Zone sismique 3 : sismicité modérée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source de bruit : abattage d'arbres, circulations d'engins ; Faibles nuisances à effet temporaire sans voisinage immédiat (premières habitations à environ 200 m au Nord) et dans un environnement déjà bruyant avec la proximité immédiate de l'A43.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement des engins utilisés pour l'abattage et l'évacuation des arbres. Faibles nuisances à effet temporaire.

	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations dues aux engins, à l'abattage et à l'évacuation des arbres.</p> <p>Faibles nuisances à effet temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gaz d'échappement des engins utilisés pour l'abattage et l'évacuation des arbres.</p> <p>Faibles nuisances à effet temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets de végétaux (branches, troncs, souches...), non dangereux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun impact sur le patrimoine.</p> <p>Défrichement localisé et à proximité du viaduc existant : impact très réduit sur le paysage.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

« La liaison électrique souterraine à courant continu à 320 000 volts Savoie-Piémont » est le seul projet connu, projet sur lequel l'Autorité Environnementale a émis un avis le 22/06/2011.
Au droit du projet de défrichement, sur la commune de Fourneaux, la liaison électrique est prévue d'être mise en place sous la chaussée autoroutière de l'A43. Cette option n'engage donc pas localement de défrichement.
Le projet de défrichement n'a pas d'effets cumulés avec ce projet connu.

Le projet de construction d'une microcentrale sur le torrent du Charmaix n'est pas réglementairement un projet connu. Il est cependant pris en compte au titre des effets cumulés en raison de sa localisation et de son état d'avancement.
Cet aménagement hydroélectrique est destiné à produire de l'électricité à partir de la force de l'eau (chute). Il consiste à implanter une prise d'eau sur le torrent du Charmaix en rive gauche, et une conduite forcée enterrée, posée en tranchée, en rive gauche du Charmaix en reprenant en majeure partie le tracé de la conduite forcée initiale. Un bâtiment usine sera réalisé en rive gauche du Charmaix et les eaux turbinées seront rejetées dans le torrent du Charmaix. Le projet de défrichement aura des effets cumulés avec le défrichement nécessaire pour la réalisation des différents éléments des projets : prise d'eau, conduite forcée, accès aux chantiers, fouilles de la tranchée, etc. ;

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact liée au défrichement tenant compte que celui-ci aura un impact faible : la surface est très limitée et au contact du viaduc existant.

Une étude d'impact est en cours sur le projet de reconstruction du Viaduc du Charmaix. Elle a été décidée en raison de la nature du projet relevant de la rubrique 7°a) : « Ponts d'une longueur supérieur à 100 mètres ».

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle de 1/16 000 et 1/ 64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent :

Objet

9. Engagement et signature

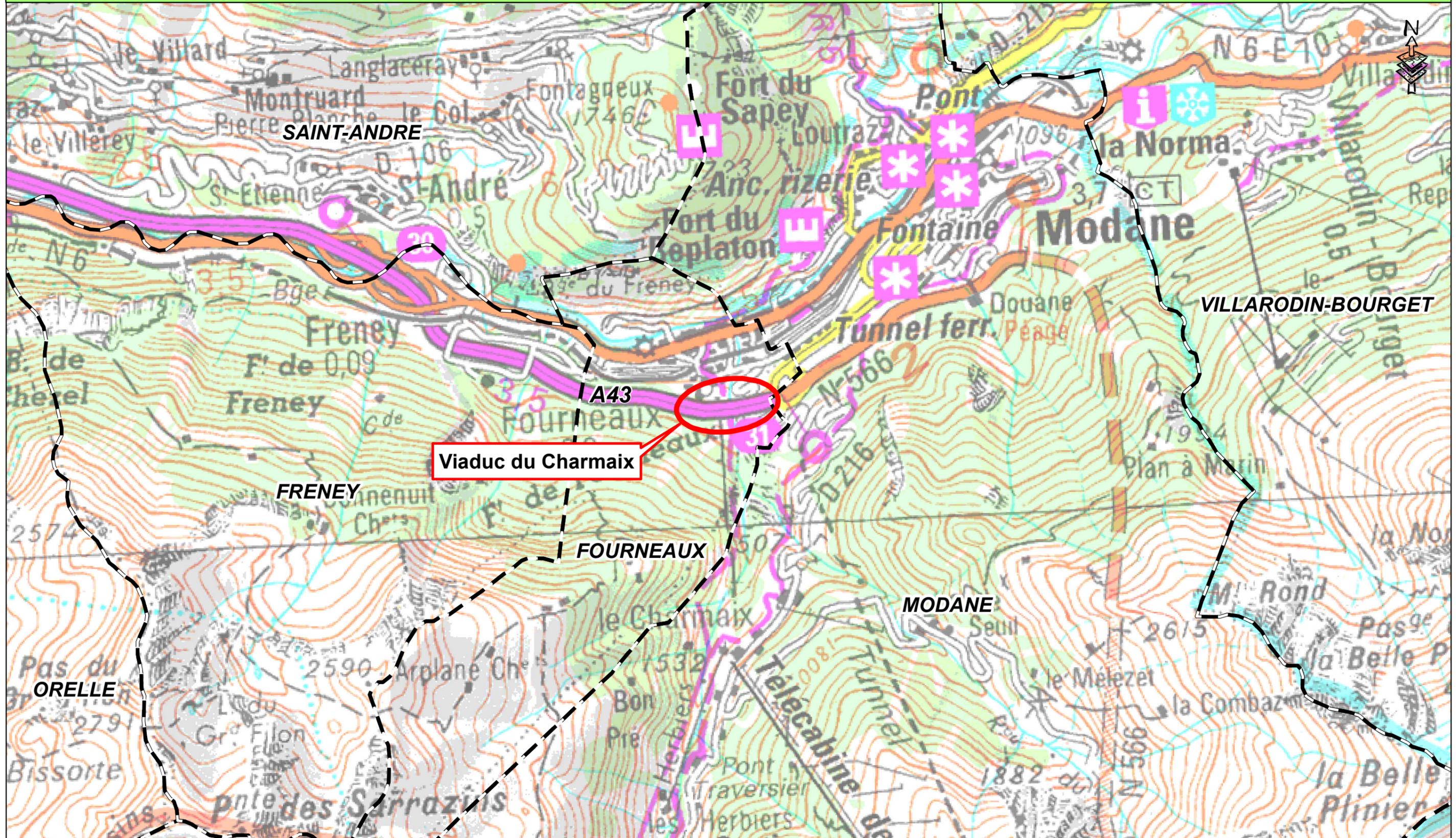
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le

Signature



Producteur : EGIS le 13/09/2013
Sources : IGN Scan100

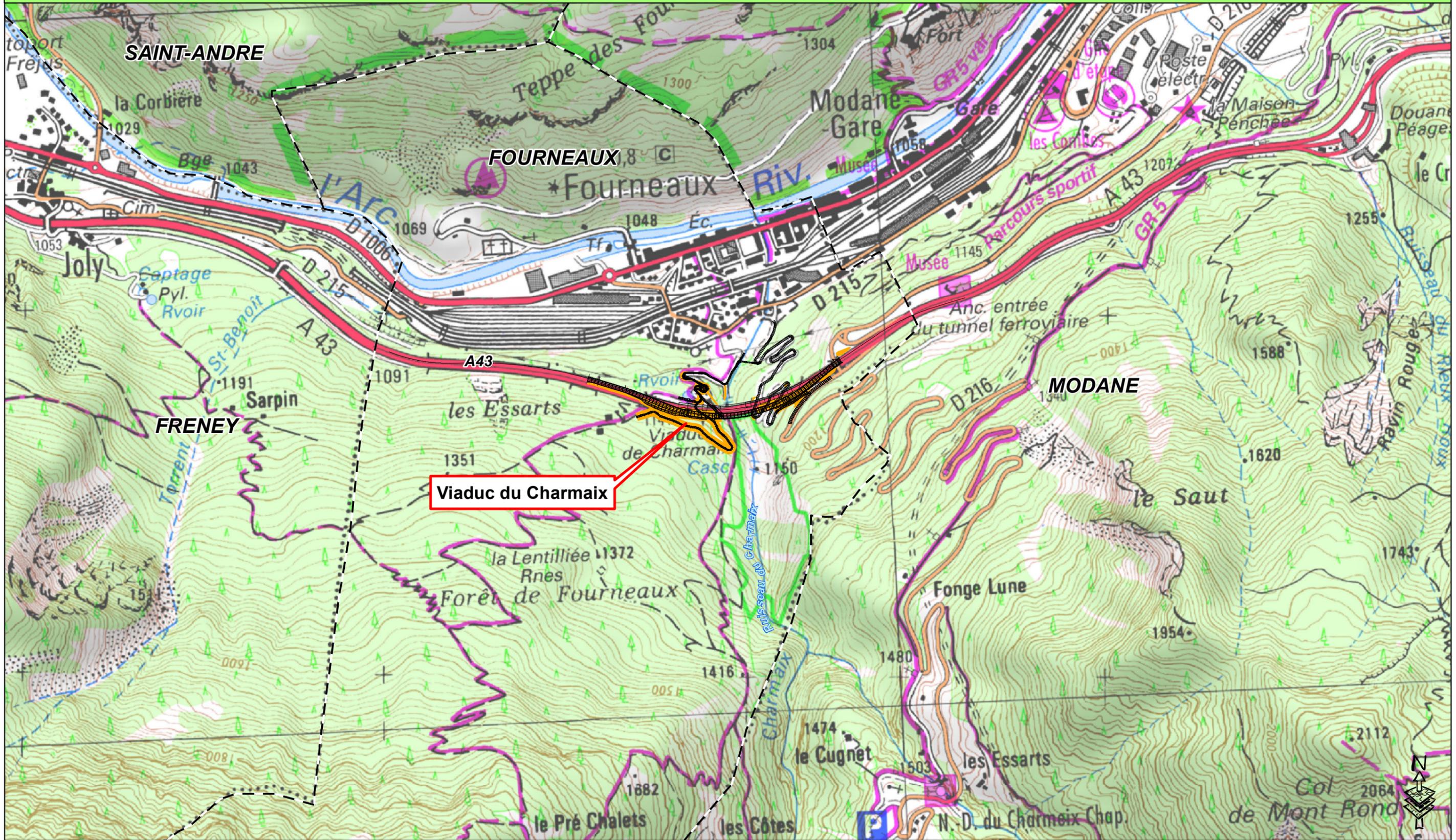
 egis structures
& environnement

Echelle : 1/25 000 en A3

0 0,25 0,5 1
Kilomètre

Légende

-  Aire d'étude
-  Limite communale



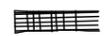
Producteur : EGIS le 04/09/2013
Sources : OpenStreetMap

 egis structures
& environnement

Echelle : 1/10 000 en A3

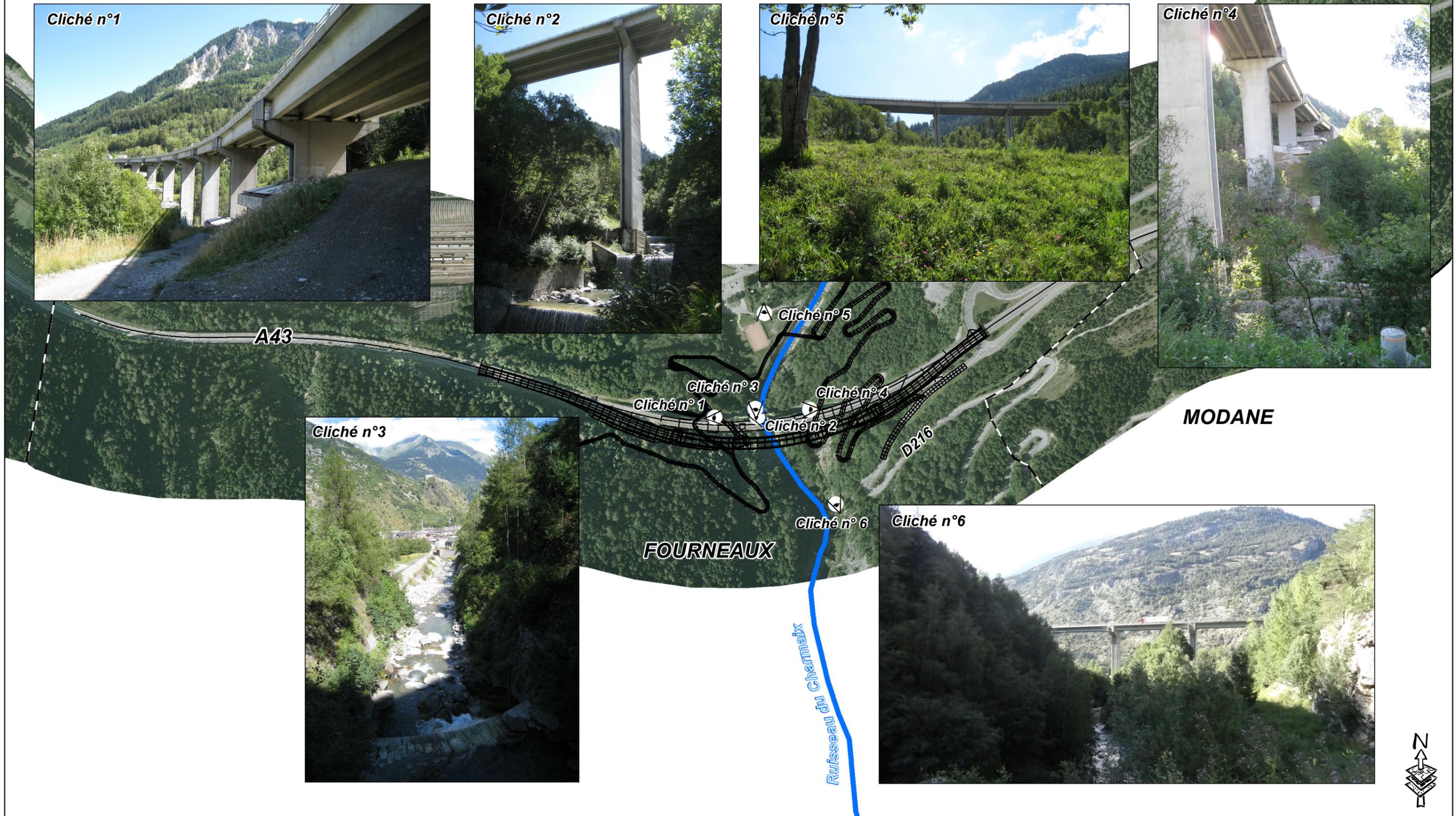
0 125 250 500
Mètres

Légende

-  Projet de reconstruction du viaduc
-  Limite communale

 Zone à défricher





Producteur : EGIS le 05/03/2014
Sources : Orthophoto 2008

egis structures
& environnement

Echelle : 1/5 000 en A3

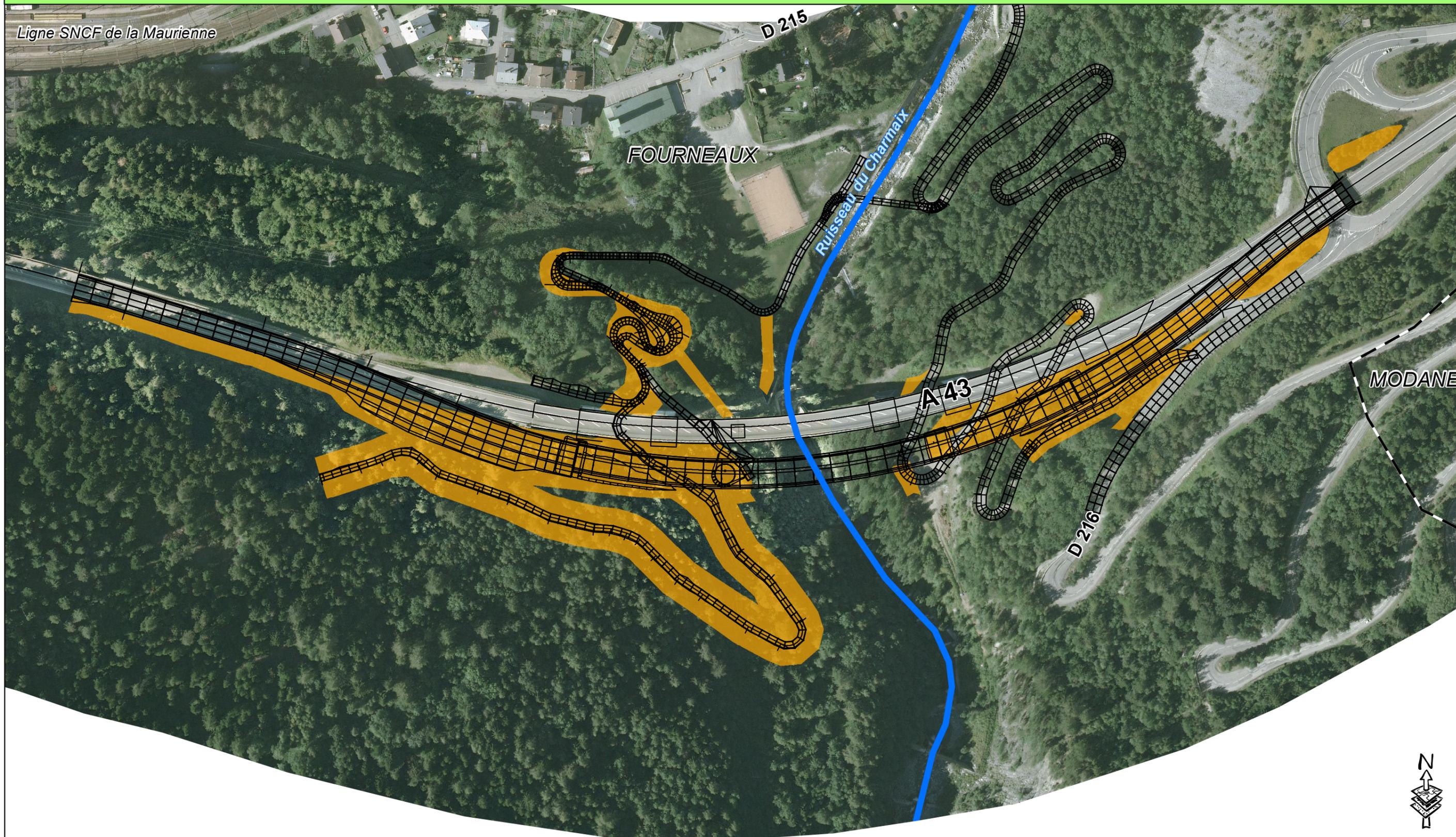
0 50 100 200
Mètres

Légende

-  Projet de reconstruction du viaduc
-  Limite communale

 Prise de vue photographique





Producteur : EGIS le 04/03/2014
Sources : Orthophoto 2008

 **egis structures**
& environnement

Echelle : 1/2 000 en A3

0 25 50 100
Mètres

Légende

 Projet de reconstruction du viaduc

 Limite communale

 Zone à défricher

 Cours d'eau

